

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Monsieur Romuald DUDA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Jean-Claude BICEGO, Adjoints au Maire.

Madame Dominique LANCERON, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nathalie FOURNERET, Brigitte STREIFF, Monsieur Jean-Pierre TRICHIES, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Joël SCHLIMME, Madame Jessie BAVARIN, Monsieur Maxime RODHAIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Mehdi BOUHOUHOU, Madame Sandrine REBECHE, Monsieur Thierry HOUPPIE, Monsieur Yvan LEBERT, Madame Christelle THEVENIN, Monsieur Laurent PERRIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

Etaient excusés :

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Maryse GLEMET, Adjointe au Maire, ayant donné procuration à Madame Claudie FUZEWSKI

Madame Nadège DRISSI, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michèle WIBRATTE

Madame Delphine MAUCHANT, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

POINT 2026-80 – Tarification des animations du service jeunesse - modification

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

VU la délibération n°2023-22 en date 25 avril 2023 précisant la modification des tranches de quotients familiaux (Q.F.) ;

VU la délibération n°2026-69 en date du 23 juin 2026 relative à la grille tarifaire du service Jeunesse applicable à compter du 1^{er} août 2026.

Des créneaux (matin et soir) dans les tarifications « inscription dernières minutes » ont été oubliés et il y a lieu de reprendre en partie cette délibération de la façon suivante :

1.Tarifs périscolaires maternelle et élémentaire :

1.1 : Ajouts des créneaux et tarification suivants :

MATERNELLE

Tarifs et QF en euros	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE							
	Entre la veille 9h et le jour même 9h ou en cas de dépassement le jour même							
	Moulois				Non Moulois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Soir 18h-18h30 Lundi, mardi, jeudi et vendredi	1,07	1,05	0,94	0,75	1,60	1,57	1,42	1,12

ELEMENTAIRE	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE							
	Entre la veille 9h et le jour même 9h ou en cas de dépassement le jour même							
	Mouloinois				Non Mouloinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Tarifs et QF en euros								
Soir 18h-18h30 Lundi, mardi, jeudi et vendredi	0,76	0,75	0,67	0,53	1,15	1,12	1,01	0,81

2. Tarifs mercredis éducatifs maternelle et élémentaire :

2.1 Ajouts des créneaux et tarification suivants :

MATERNELLE	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE							
	Entre la veille 9h et le jour même 9h ou en cas de dépassement le jour même							
	Mouloinois				Non Mouloinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Tarifs et QF en euros								
Matin 7h30-8h30	2,78	2,73	2,45	1,95	4,17	4,09	3,67	2,92
Soir 18h-18h30	1,07	1,05	0,94	0,75	1,60	1,57	1,42	1,12

ELEMENTAIRE	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE							
	Entre la veille 9h et le jour même 9h ou en cas de dépassement le jour même							
	Mouloinois				Non Mouloinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Tarifs et QF en euros								
Matin 7h30-8h30	1,98	1,94	1,74	1,38	2,96	2,90	2,61	2,07
Soir 18h-18h30	0,76	0,75	0,67	0,53	1,15	1,12	1,01	0,81

3. Tarifs accueils de loisirs maternelle et élémentaire

3.1 Ajouts des créneaux et tarification suivants :

MATERNELLE	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE							
	Entre la veille 9h et le jour même 9h ou en cas de dépassement le jour même							
	Mouloinois				Non Mouloinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Tarifs et QF en euros								
Matin 7h30-8h30	2,78	2,73	2,45	1,95	4,17	4,09	3,67	2,92
Soir 18h-18h30	1,07	1,05	0,94	0,75	1,60	1,57	1,42	1,12

ELEMENTAIRE

Tarifs et QF en euros	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE							
	Entre la veille 9h et le jour même 9h ou en cas de dépassement le jour même							
	Mouloinois				Non Mouloinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Matin 7h30-8h30	1,98	1,94	1,74	1,38	2,96	2,90	2,61	2,07
Soir 18h-18h30	0,76	0,75	0,67	0,53	1,15	1,12	1,01	0,81

Le reste de la délibération n°2026-69 « Tarification des animations service jeunesse » demeure inchangée et reste pleinement applicable.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 29 septembre 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de l'ajout des créneaux tels qu'indiqués ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 29/09/2026

Le secrétaire de séance,
Nicolas POIRIER

Le Maire,
Jean BAUCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20260929-2026-80DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026

Notification : 02/10/2026



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.